

**Edito : Le nerf de la guerre ...**

Le Président du Pays est parti à la recherche de financement pour trouver les fonds nécessaires pour couvrir les besoins du Pays. Ce long périple lui a permis de rencontrer des responsables européens au Groenland, le Ministre de l'Outre Mer, un banquier suisse. Il nous faut maintenant espérer que ces rencontres auront été fructueuses et qu'ainsi nos entreprises ne seront pas pénalisées par des hausses des prélèvements fiscaux.

La nouvelle session budgétaire qui s'est ouverte à l'Assemblée de la Polynésie française le 21 septembre 2006, nous a donné l'occasion de vérifier si au travers du discours prononcé par Oscar TEMARU, le gouvernement a l'intention de tenir compte des contraintes des entreprises. Nous reproduisons ci-après les

propos du président du Pays concernant les entreprises : « Si la croissance économique ne se décrète

*pas, elle peut être soutenue par la commande publique, par la promotion de secteurs délaissés ou de secteurs porteurs et par des règles simples de concurrence et d'encadrement des prix, favorisant la production de richesses en préservant la justice sociale. Les grands travaux, la promotion de l'activité touristique et du transport aérien, le développement de nos ressources propres, le déploiement des technologies de l'information et des communications, concourent au soutien de la croissance qui doit être épaulée par des mesures fiscales pour garantir et améliorer l'activité économique et la consommation [...], les mesures de défiscalisation continuent d'être encouragées en raison de leur effet multiplicateur sur l'économie. [...] Les dépenses de personnel sont strictement contenues à leur niveau de 2006 et aucune création de postes ne sera présentée à votre assemblée. [...] Cet effort de rationalisation des choix budgétaires permet d'établir l'autofinancement des dépenses d'investissement à un niveau élevé, car il constitue une ressource propre, essentielle au financement des in-*

*vestissements du Pays. Il contribuera aux possibilités d'accompagnement de l'activité économique par la commande publique, dans l'intérêt bien compris de toute la population, tant il est vrai que la croissance économique ne sert à rien quand elle ne profite qu'à quelques uns. »*

Si la politique de relance de l'économie par les grands travaux est présente dans ce discours avec une longue liste de projets, il reste désormais à les mettre en oeuvre, en urgence. « Time is money », les appels d'offres pour la réalisation de chantiers devraient déjà aujourd'hui être plus nombreux que les appels d'offres pour les études des futurs projets. La relance économique du Pays ne pourra se faire qu'en partenariat avec les

***Nous restons vigilants***

entreprises et non par des décisions unilatérales. Le Gouvernement doit proposer à l'Assemblée des mesures concrètes :

plus de souplesses pour les entreprises, moins de ponctions fiscales. Un nouvel alourdissement des charges aura pour conséquence immédiate de freiner la croissance des entreprises avec pour corolaire des effets négatifs sur l'emploi. Il aurait été judicieux que le ministère de l'Economie ouvre un cycle de concertation avec les principaux acteurs économiques polynésiens.

L'interventionnisme gouvernemental doit être mis de côté. Seule une entreprise prospère pourra créer des emplois, participer à la formation de nos jeunes, et au final, donner plus au Pays...

Nous restons vigilants, nous ne laisserons pas le gouvernement mettre en péril les entreprises polynésiennes et leurs salariés.

Nous jouerons pleinement notre rôle de force de proposition pour éclairer nos représentants dans leurs choix et non faire une opposition systématique ; encore faudra t-il que l'on veuille bien nous demander notre avis...

Jacques BILLON-TYRARD  
Président

## ACTUALITES LOCALES

## Défiscalisation

Le Conseil Economique et Social a rendu un avis à l'occasion des séances du 11 et 12 juillet 2006, sur l'évaluation de la loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003. Dans ses conclusions le CES reconnaît que les mesures de défiscalisation mises en place en 2003 ont contribué à atténuer les handicaps structurels de l'Outre-mer. Comme le souligne le CES dans chacun des territoires, elles ont aidé à diversifier les activités, à accroître la compétitivité et la productivité des entreprises et à améliorer la situation de l'emploi. Toutefois, la question des perspectives et des moyens de son développement futur reste posée. Pour autant, une diminution substantielle des avantages liés aux deux dispositifs conduirait à la disparition de nombreuses entreprises. Le Conseil économique et social considère qu'il s'agit d'un engagement pluriannuel à tenir. Il regrette qu'à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2006, en l'absence de toute réflexion sur leurs conséquences, deux articles aient tenté de revenir sur les dispositifs de défiscalisation, ébranlant à nouveau la confiance qui avait été rétablie en 2003. Le CES met en garde contre toute réforme qui ne s'appuierait pas sur une évaluation préalable, notamment financière. L'analyse qualitative à laquelle il s'est livré l'a aussi conduit à relever certaines imperfections de la loi programme du 21 juillet 2003 : maintien des effets de seuil, lourdeur et manque de transparence de certaines procédures, dispositif inadapté à la rénovation hôtelière, logement social insuffisamment aidé, renchérissement des coûts

du foncier... Pour y remédier, il propose en particulier : d'alléger la procédure d'agrément, notamment par un recours accru à la déconcentration ; d'orienter davantage l'aide fiscale vers le logement social et le logement intermédiaire ; d'intégrer la recherche-développement dans les secteurs défiscalisables ; d'utiliser la défiscalisation pour conforter les fonds propres des entreprises. D'une manière générale, il suggère de les adapter davantage aux spécificités des différentes collectivités d'Outre-mer. Le CES insiste à nouveau sur la nécessité d'inscrire ce développement dans une vision globale et prospective. Cela implique de la part de l'Etat une réflexion d'ensemble sur le long terme et de la part de chacune des collectivités d'Outre-mer à la fois l'élaboration de véritables schémas de développement et une volonté forte de les mettre en œuvre. *Commentaires : ces conclusions résonnent de manière encore plus pertinente en ce qui concerne la situation de notre pays tant il est vrai que l'on a l'impression de naviguer à vue..*



## Journées mondiales du tourisme

Actuellement, le tourisme local qui regroupe près de 22 000 emplois directs et indirects (hôtellerie, restaurants, transports, prestataires de services...), représente le 1<sup>er</sup> secteur économique du Pays. Alors que d'autres secteurs de

l'économie polynésienne sont plus attrayants et offrent des salaires plus élevés, car non soumis à la concurrence internationale, le secteur de l'hôtellerie rencontre depuis quelques années de sérieuses difficultés de recrutement : les jeunes polynésiens se désintéressent des métiers (métiers par défaut et non par choix) et les cadres polynésiens viennent à manquer. Une croissance de 20% du parc hôtelier est pourtant attendue dans les 2 prochaines années et plus de 500 emplois seront à pourvoir. L'offre d'emploi y est supérieure à la demande. Aussi, afin de promouvoir ses métiers, le CPH organise depuis 2005, des journées « portes ouvertes » destinées aux écoles et au public. Cette année le jeudi 28 septembre, les 4 hôtels de Tahiti : Intercontinental Resort Tahiti, Le Méridien Tahiti, le Sofitel Tahiti Resort, rejoint par le Radisson Plaza Resort Tahiti ont ouvert leurs portes. Afin de resserrer les liens entre les professionnels du tourisme, le CPH a activement participé à la journée Mondiale du Tourisme dont le thème retenu cette année par le GIE Tahiti Tourisme était : « Le Tourisme, Source d'enrichissement, pour les personnes, les familles, les communautés et le monde entier ». Dans l'esprit du mini-triathlon organisé par le CPH en septembre 2005 au Méridien de Tahiti, un tournoi interprofessionnel regroupant tous les acteurs du tourisme, a été organisé dans la ville de Papeete. *Commentaires : Félicitations au grand gagnant du tournoi 2006 : l'hôtel Intercontinental Tahiti ! Pour rappel, les vainqueurs de l'an dernier était Le Méridien Tahiti. Vivement l'année prochaine !*

## DANS LE MONDE DU TRAVAIL

## CPS

Alors que la CPS va bientôt préparer son budget 2007, le Conseil d'administration vient d'examiner les comptes de l'exercice 2005 du régime général des salariés. L'évolution des dépenses de santé, en date de paiement, progresse de 8,6 % entre 2004 et 2005. La part du CHPF progresse de 9,76 %, celle des médecins conventionnés de 7,18 %, celle des autres professionnels de santé de 12,52 %, celle des cliniques de 5,37 %.

La hausse de 8,68 % des pensions de retraite A et 11,83 % des pensions de la tranche B entre 2004 et 2005, s'explique par la conjonction de la hausse du nombre de pensionnés de plus de 7 % et l'augmentation du montant de la pension moyenne.

Les produits financiers sont en hausse de près de 90 millions de XPF entre 2004 et 2005 du fait de l'augmentation des revenus des participations et des plus-values sur cessions mobilières.

## Promesse d'embauche

Même s'il ne comporte pas d'indication sur la rémunération, un document écrit qui précise l'emploi proposé et la date d'entrée en fonction constitue une promesse d'embauche ferme qui engage l'employeur.

Cass. soc., 30 mars 2005, n°03-402.901 D

## Vie privée

Sauf risque ou événement particulier, l'employeur ne peut ouvrir les fichiers identifiés par le salarié comme personnels contenus sur le disque dur de l'ordinateur mis à sa disposition qu'en présence de ce dernier ou celui-ci dûment appelé. Ainsi, le fait qu'un employeur ait découvert des photos érotiques dans le tiroir du bureau d'un salarié ne l'autorisait pas à procéder ensuite, à l'insu de l'intéressé, à une recherche sur le disque dur de son ordinateur et à ouvrir un dossier intitulé « perso ». La découverte dans ce dossier d'un ensemble de fichiers totalement étrangers aux fonc-

tions du salarié ne pouvait dès lors justifier le licenciement de l'intéressé pour faute grave, puisque l'ouverture de ces fichiers n'était justifiée par aucun risque ou événement particulier.

Cass. soc., 17 mai 2005, n°03-40.017 P+B+R+I

## Faute

C'est dans l'exercice de son pouvoir d'appréciation qu'une cour d'appel estime sans cause réelle et sérieuse le licenciement d'un salarié dont le contrat de travail avait été rompu en raison de son retrait de permis de conduire consécutif à un contrôle d'alcoolémie effectué alors qu'il conduisait son véhicule personnel. A noter que, selon la cour d'appel, l'employeur aurait dû suspendre le contrat de travail de l'intéressé jusqu'à la décision pénale à intervenir plutôt que de prononcer immédiatement son licenciement.

Cass. soc., 10 mai 2005, n°03-44.388 D

## DEMANDES ET OFFRE D'EMPLOI

## DEMANDES D'EMPLOI

**REF 67/06** : H 45 ans, cuisinier de métier, recherche emploi de cuisinier, chef, chef de partie ou pâtissier. Expérience de la cuisine gastronomique, collective, tahitienne et de la pâtisserie. Disponible à compter du 4 novembre 2006.

**REF 68/06** : H 35 ans, occupe depuis 2001 des fonctions managériales corporates au sein d'un grand groupe du CAC 40. Diplômé en Affaires Internationales de l'Ensade de Paris et ancien élève de Sciences-Po Paris, propose son expertise (Audit, Direction financière, Relations Investisseurs, gestion de centre de profit).

**REF 69/06** : H 29 ans, diplômé d'école de commerce, forte expérience marketing et commerciale, recherche poste de responsable commercial ou de gestion de projet. Anglais et Italien courant, disponible immédiatement.

**REF 70/06** : H 32 ans, BTS Action commercial (o'clock) avec bonne expérience en marketing, management et postes à responsabilité. Bon niveau informatique et anglais. Dynamique, sérieux et ayant un très bon sens relationnel, recherche poste à responsabilité.

**REF 71/06** : JF, 32 ans, BAC+3, Trilingue, 10 ans d'expérience dans le commerce international, gestion d'un portefeuille de professionnels grands comptes, dynamique, sérieuse aimant le sens du contact à la recherche d'un poste commercial à responsabilité.

**REF 72/06** : Jeune diplômé en droit des transports (Bac +5) recherche premier emploi chez transporteur, commissionnaire de transports, transitaire ou assureur. Anglais, stages antérieurs, motivation.

**REF 73/06** : Jeune diplômé d'école supérieure de commerce, spécialisation contrôle de gestion/finances, recherche emploi. Mon adaptation est ra-

pide et apprécié. Disponible à compter du 2 octobre 2006.

**REF 74/06** : H, 41 ans niveau BAC PRO-BTS (VAE), responsable d'exploitation recherche emploi dans les domaines de restauration, de l'agro-alimentaire ou du commerce. Polyvalent, dynamique et motivé, connaissance du terrain, exp d'encadrement du per-

sonnel, gestion journalière et de fin de mois, notions de comptabilité.

**REF 75/06** : JF, 25 ans, expérience réussie dans domaines administratif et commercial, recherche poste à responsabilité. Dynamique, capacité d'adaptation et sens relationnel, disponible dès janvier 2007.

## LU DANS LE JOPF

### JOPF N° 35 du 31 Aout 2006

Page 3031 : Avis n° 735 CM du 21 juillet 2006 sur le projet de décret relatif à l'extension des dispositions du décret portant création du répertoire SIRENE.

Page 3055 : Arrêté n° 922 CM du 29 août 2006 complétant l'arrêté n° 813 CM du 9 août 2006 portant désignation des membres de l'observatoire du dispositif d'aide à la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti et de l'emploi (DARSE).

## DONNEES ECONOMIQUES

### EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE JUILLET 2006 - BASE 100 AOUT 2003

	2005					2006								Évolutions en %		
	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Jul	Aou	Mens.	Depuis le 1er janv.	Ann.
<b>Indice général</b>	101,5	102,3	102,3	102,6	103,3	102,9	103,1	103,2	103,1	103,5	104,6	105,5	105,0	- 0,5	1,6	3,4
Alimentation	105,0	105,9	106,1	106,6	107,5	107,7	108,1	107,8	107,6	108,3	109,0	109,3	109,5	0,2	1,9	4,3
Produits manufacturés	97,7	98,8	98,8	98,9	99,0	99,0	98,7	99,3	99,2	99,7	100,0	101,5	101,3	- 0,2	2,3	3,8
Habillement et articles textiles	94,7	94,3	93,0	94,0	94,0	93,2	92,1	92,0	91,5	91,1	91,1	91,2	90,8	- 0,4	- 3,5	- 4,1
Autres produits manufacturés	98,0	99,3	99,5	99,4	99,6	99,6	99,4	100,1	100,1	100,6	101,0	102,6	102,5	- 0,1	2,9	4,6
Services	103,1	103,5	103,3	103,8	104,9	103,8	104,5	104,3	104,2	104,4	106,5	107,1	105,8	- 1,2	0,8	2,6

Source : Institut de la statistique - Indice des prix à la consommation

Statistiques de fréquentation des hôtels du CPH — mois d'août 2006	Taux d'occupation
Ile de Tahiti	62,30
Ile de Moorea	93,41
Ile de Bora Bora	78,63
Autres îles	87,82
<b>Polynésie</b>	<b>74,30</b>

Statistiques établies avec les données des 17 hôtels adhérents au **Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie** : Intercontinental Bora Bora, Bora Bora Lagoon Resort, Hôtel Bora Bora, Hôtel Kia Ora Rangiroa, Maitai Polynesia Bora Bora, Méridien Bora Bora, Méridien Tahiti, Intercontinental Moorea, Novotel Bora Bora Beach Resort, Novotel Rangiroa Lagoon Resort, Radisson Plaza, Sofitel Moorea Beach Resort, Sofitel Motu Bora Bora, Sofitel Tahiti Resort, Sofitel Bora Bora Beach Resort, Intercontinental Tahiti, Te Tiare Beach Resort

**Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,11 % pour l'année 2006 (JOPF n°17 du 27/04/06).**

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/06 : mensuel : 131 000 XPF (pour 169 heures) - horaire : 775,15 XPF  
Arrêté N°1198 CM du 23 décembre 2005 - JOPF N.S 49 du 30 décembre 2005.

## Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président **Jacques BILLON-TYRARD**. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

**Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes :** Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

**Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.**